

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DU SYNDICAT DES EAUX DE BRAZEY EN  
PLAINE  
N°1-2024**

Séance du 07 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre, le 7 mars, à 18 h 30, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président Lionel HOUEE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	9	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

LIONEL HOUEE, JOCELYNE BEAUNEE, NATHALIE BEAUX, NADINE PEPIN, J-FRÉDÉRIC NICOLAS, JENNIFER MEILLER, FREDERIC FEVRE, JORIS BARBE, SEBASTIEN BERNA

**Procuration(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

MARTINE FRANCOIS, FANNY BOUVERET

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date de la convocation
29 février 2024

Date d'affichage
07 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <sup>A(Ont) été nommé(es)</sup> **secrétaire(s) de séance :**  
NADINE PEPIN

07 mars 2024
et publication du
07 mars 2024

<b>EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DU SGC DE NUITS SAINT GEORGES</b>
---

Le Président expose aux membres du comité syndical que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au comité syndical en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport du Président,  
Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 du sgc de nuits saint georges, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Brazey-en-Plaine

Le Président, Lionel HOUEE

le(s) secrétaire(s) de séance



*(Handwritten signature)*

